



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

26 MAI 1993

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
INSTITUANT
UN COMITE MIXTE DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE (1)

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITE MIXTE
EN SA SEPTIÈME SESSION
DELEMONT — MAI 1993

(1) Voir Doc. Conseil 160 (1984-1985) — n° 1.
Voir Doc. Conseil 47 (1985-1986) — n° 1.
Voir Doc. Conseil 95 (1986-1987) — n° 1.
Voir Doc. Conseil 42 (1988-1989) — n° 1.
Voir Doc. Conseil 87 (1988-1989) — n° 1.
Voir Doc. Conseil 198 (1990-1991) — n° 1.

Le Comité mixte de coopération interparlementaire, réunissant le Conseil de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura, a tenu sa VII^e session à Delémont du 24 au 27 mai 1993.

A l'occasion de cette session, le Comité mixte a traité les thèmes de réflexion suivants :

— la situation institutionnelle et politique en Communauté française de Belgique et dans le Canton du Jura;

— la politique préventive du sida en Communauté française de Belgique et dans le Canton du Jura;

— la prévention des toxicomanies en Communauté française de Belgique et dans le Canton du Jura.

Considérant que la progression de l'épidémie du sida et du fléau de la drogue doit constituer une préoccupation majeure pour les autorités publiques;

Considérant que la confrontation et l'évaluation des politiques suivies favorisent l'élaboration de politiques de prévention plus efficaces;

Considérant qu'une amélioration des messages de prévention est indispensable, ainsi que la poursuite, sur une longue période, de ces programmes de prévention;

Considérant qu'il importe de valoriser le travail des structures de terrain assurant la prévention et l'accompagnement social;

Le Comité mixte, qui a réuni non seulement des parlementaires mais également des experts

belge et jurassiens, convient de poursuivre les échanges d'information concernant la lutte contre le sida et contre la drogue, afin de confronter et, éventuellement, de transposer dans les deux communautés :

— les expériences en matière de campagnes d'information du grand public et de certains groupes cibles;

— les actions destinées à agir sur les comportements réalisées en Communauté française de Belgique et dans le Canton du Jura;

— les programmes d'éducation pour la santé menés dans les écoles et le matériel pédagogique destiné aux enseignants;

— les outils pédagogiques appropriés destinés à la formation permanente des professionnels chargés des soins de santé et de l'assistance sociale et psychologique des toxicomanes, des personnes infectées par le VIH et de leur entourage.

En matière de prise en charge des personnes malades ou séropositives, le Comité mixte réitère son souhait de voir les actions menées par leurs autorités publiques s'inspirer prioritairement du souci d'éviter toute forme d'exclusion sociale.

Dans cette perspective, il souhaite notamment que la formation et la sensibilisation des professionnels (médecins généralistes, travailleurs sociaux, psychologues, etc.) soient assurées par les autorités publiques.

Enfin, le Comité mixte a décidé de prévoir à l'ordre du jour de sa prochaine session l'analyse des instruments de la démocratie directe.

La délégation du Conseil de la Communauté française de Belgique était composée de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, députée, présidente du Conseil de la Communauté française; M. Pierre Beaufays, député, M. Jacky Marchal, sénateur, M. Guy Piérard, député, M. Jean-François Vaes, sénateur, M. Jean-François Vandewalle, directeur général adjoint du Conseil, directeur du Service des relations interparlementaires du Conseil, Mme Viviane Gérard, attachée près le Conseil, Dr. Jean-Claude Michaux, expert.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de M. Michel Cerf, président du Parlement, Mmes Jacqueline Hêche, Janine Leschot, Grety Hoffmeyer, députées, M. Jean Crevoisier, député, M. Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat, Drs Baierlé, Fiori, Mme Baierlé, MM. Poupon et Richon, experts.